

les traitait pour continuer le repas ; puis, après être restés là une demi-heure environ, ils se levèrent de table à leur tour pour s'informer de ce qu'il faisait ; mais on eut beau chercher après lui de tous côtés, on ne le trouva nulle part, si bien que tout le monde enfin se sépara en se livrant à une foule de conjectures.

En arrivant chez lui, le père de la future trouva une lettre d'Alsace, qui lui donna bientôt le mot de l'énigme, car le maire auquel il s'était adressé l'informait par cette lettre que Joseph R... s'était toujours bien conduit ; seulement qu'il était fort étonné que ledit Joseph songeât à se marier, puisqu'il avait au pays sa femme légitime, à laquelle il faisait une pension alimentaire.

Dès lors, notre homme comprit que la missive qui avait jeté Joseph dans un si grand trouble, avait trait à l'affaire en question, et nous laissons à juger s'il se félicita de la précaution qu'il avait prise.

Cependant les jours s'écoulaient et le contre-maître ne reparaisait toujours pas à la fabrique ; on n'y savait que penser de cette disparition mystérieuse, lorsqu'en fouillant ces jours derniers dans une immense cuve d'eau saturée d'acides préparée pour les besoins de l'usine, on y trouva au milieu de détritus d'animaux, le cadavre décomposé de celui que l'on cherchait depuis dimanche.

— Nous lisons dans le *Droit* les détails suivants sur le commencement d'incendie qui a failli anéantir le théâtre de l'Opéra :

« Notre première scène lyrique, dont les bâtiments renferment un matériel extrêmement précieux, a dû être l'objet des plus grandes précautions contre l'incendie. Les dispositions prises à cet effet méritent d'être connues. Un poste fixe de sapeurs-pompiers est établi sur le tunnel qui conduit à la rue Drouot. Ces pompiers font des rondes à tour de rôle, et munis d'une lanterne, visitent les plus petits recoins de l'édifice. Pour s'assurer qu'ils remplissent avec une scrupuleuse exactitude les fonctions dont ils sont chargés, on a construit une sorte de compteur auquel chacun d'eux en passant doit donner un tour de clef.

« Ce tour de clef amène intérieurement une lettre de l'alphabet, et l'on doit trouver à la fin un mot contenant autant de lettres qu'il y a eu de rondes, tel, par exemple, que les mots *Paris ou Opéra*, lorsque l'on a commandé cinq rondes. Si le mot est incomplet, c'est qu'il y a émission dans le service ; et l'instrument est disposé de manière que chaque sapeur-pompier ne peut donner qu'un tour de clef.

« La dernière ronde avait eu lieu le matin à cinq heures, et, en examinant le compteur, on s'était assuré que le service avait été très-exactement fait. Cependant, vers sept heures et demie, une forte odeur de fumée se répandit dans la salle. Un garçon d'accessoires, qui s'en aperçut, avertit promptement les sapeurs-pompiers.

« Par suite du système ingénieux établi pour les cas d'alerte, au bout de quelques instants le commissaire de police de la section, le commandant du corps des sapeurs-pompiers, des sergents de ville et un grand nombre de pompiers se trouvaient dans la cour de l'Opéra. Tous ces secours furent inutiles, et les pompiers de service vinrent aisément à bout d'éteindre le feu, qui n'avait pas eu le temps de faire beaucoup de progrès.

« On avait cru d'abord que le feu s'était manifesté sur la scène ; mais on reconnut qu'il s'était déclaré dans un placard établi près des loges d'artistes qui s'ouvrent sur un couloir ménagé de chaque côté du théâtre. Le placard d'où venait la fumée était situé au deuxième étage et adossé à la scène.

« Comme nous l'avons dit, ce commencement d'incendie a été rapidement comprimé, et les dispositions prises rendent presque impossible un sinistre de quelque importance à l'Opéra.

— Ces jours derniers, entre sept et huit heures du soir, un individu assez proprement vêtu, se présentait dans un magasin de légumes secs décoratifs, rue de Rivoli, et après s'être fait livrer un paquet de légumes du prix de 1 franc 75 centimes, il déposait nonchalamment sur le comptoir une pièce d'or de 20 fr. en invitant la demoiselle du magasin, qui était seule en ce moment, à se payer et à lui rendre le surplus de la monnaie. Celle-ci s'empressa d'ouvrir le tiroir de la caisse, duquel elle enleva et posa sur le comptoir plusieurs pièces d'or de 20 fr. pour trouver plus facilement des petites pièces du même métal ; mais, à peine avait-elle opéré le déplacement, que l'individu, s'emparant de toutes les pièces d'or étalées sous ses yeux, la sienne comprise, s'échappa lestement en priant la marchande de ne pas poursuivre plus longtemps la recherche. Effrayée par l'audace et le sang-froid du voleur, la dame resta pendant quelques instants immobile dans son comptoir, et lorsque que, surmontant sa frayeur, elle put se rendre à la porte du magasin pour s'assurer s'il ne s'agissait pas, dans cette circonstance, d'une mauvaise plaisanterie, le malfaiteur était déjà bien loin.

— Un crime mystérieux est en ce moment l'objet d'une information judiciaire.

Tout récemment, se promenant dans le bois de Satory, deux gendarmes de la garde impériale pénétrèrent dans les taillis situés entre la route dite des Mulets et le chemin de la Ménagerie. Tout à coup ils aperçurent une bande de petits mulots fort occupés à déchiqeter un vo-

lumineux paquet qui était à terre. Les rats disparurent à l'approche des soldats, et ceux-ci, examinant le paquet, restèrent terrifiés en reconnaissant qu'il était formé du cadavre d'un enfant, enveloppé de mauvais linges et d'une grande quantité de feuilles de journaux, le tout ficelé comme le serait un paquet sortant d'une maison de commerce.

Les soldats se hâtèrent d'aller avertir de cette découverte le commissaire de police de la localité.

Immédiatement ce magistrat, assisté d'un médecin et des agents de la police, s'est transporté dans le bois de Satory, et, après avoir soigneusement exploré les abords du taillis sans rien découvrir, il a fait enlever le corps, qui a été soumis à l'examen médical. Il est résulté de cet examen que la mort du jeune enfant remontait à environ douze jours, et qu'elle devait être attribuée à la strangulation.

Certaines circonstances révélées par l'enquête ouverte immédiatement, font présumer qu'on ne tardera pas à être sur les traces de ce crime. On a lieu de croire que le cadavre de la jeune victime a été apporté de Paris par le chemin de fer, dont la station est peu éloignée du bois de Satory, près du taillis de la Ménagerie.

L'information se poursuit activement.

— D'après une croyance populaire autrefois très-répandue en France, et qui n'est pas encore tout à fait abandonnée dans les campagnes, les bergers étaient tous sorciers et s'en allaient au sabbat montés sur un hélior noir. En Allemagne, c'était aux tailleurs que l'on accordait le don de puissance surnaturelle ; on les représentait toujours à cheval sur des boucs.

Le nommé Martin D..., qui exerçait la profession de berger dans un village voisin de la capitale, passait généralement dans le pays pour avoir des accointances avec le diable, et l'on regardait comme indices de cette alliance son humeur taciturne et ses discours parfois étranges ; le fait est que le pauvre homme avait tout bonnement le cerveau un peu fêlé.

Depuis longtemps, Martin, quand il avait une altercation avec sa femme, lui disait qu'un beau jour il en finirait avec l'existence, mais qu'afin de l'empêcher de se remarier après qu'il serait mort, il irait bien loin mettre son projet à exécution, de sorte que, ne sachant au juste ce qu'il serait devenu, elle ne pourrait recouvrer sa liberté ; mais la pauvre femme, habituée aux discours extravagants de son mari, attachait à cette menace d'autant moins d'importance qu'il la lui faisait depuis plusieurs années.

Pourant, quelques jours avant la Toussaint, un soir que le berger avait eu avec sa ménagère une dispute très-vive, il refusa de se coucher et resta assis au coin du feu jusqu'à ce que sa femme fût endormie. Le lendemain en s'éveillant, celle-ci fut très-étonnée de voir que le pauvre fou n'était pas dans son lit et qu'il n'était plus au coin du feu. Aussitôt un funeste pressentiment s'empara de son esprit ; elle se leva, mais tout d'abord elle est un peu rassurée lorsqu'en allant à la porte de la ruelle elle en trouve les verroux mis à l'intérieur, preuve évidente que Martin n'était pas sorti.

Pourtant, elle eut beau le chercher dans tous les recoins de son domicile, elle ne le trouva nulle part. Pensant alors que peut-être il s'était jeté dans le puits, elle y fit descendre quelqu'un ; mais dans le puits, pas plus qu'ailleurs, pas de Martin. Cependant les mois se passèrent sans qu'on sût ce qu'était devenu le berger, et les gens du village qui avaient été informés de cette mystérieuse disparition, de conclure qu'il s'en était allé en véritable sorcier.

Il y a quelques jours, la femme de Martin, étant sur le point de faire sa lessive, alla s'installer dans le fournil, qui ne sert guère qu'en ces sortes d'occasions, mais à peine eut-elle mis le feu au bois qu'elle avait jeté dans l'âtre que la cheminée commença à fumer de telle sorte qu'elle fut obligée d'aller se mettre ailleurs et qu'elle se promit de la faire nettoyer à la première occasion.

Avant-hier donc, la femme du berger, entendant passer un ramoneur, le fait entrer, et le petit bonhomme monte dans la cheminée en question ; mais il était à peine au tiers de son ascension qu'il se laisse glisser en bas, et vient tout effaré annoncer à la maîtresse du logis qu'il y a un homme de pendu dans la cheminée. Celle-ci se doutant dès lors que c'est son mari qui est là, court en informer le maire de la commune, qui vient aussitôt pour faire procéder à la levée du cadavre. Or, comme ce cadavre obstruait complètement le conduit de la cheminée, on fut obligé de monter sur le toit et d'ôter le chaperon, après quoi l'on fit descendre là-dedans le petit Savoyard pour aller couper la corde. Quelques instants après on voyait tomber dans l'âtre le corps du pauvre berger, qui était dans un état complet de putréfaction.

A l'effet de se rendre introuvable sans doute, Martin s'était hissé dans la cheminée avec une corde, un crochet et un marteau, et après avoir enfoncé le crochet dans le mur, il avait eu la présence d'esprit de fourrer le marteau dans sa poche, afin de dissimuler sa trace.

— M. B..., fermier des environs de la Ferté, possédait un cheval si méchant, qu'il n'y avait dans toute la maison qu'un seul domestique qui pût en venir à bout ; aussi, depuis longtemps, s'en serait-il défait si ce n'avait été une bête infatigable et que l'on employait aux plus rudes corvées.

Le fermier ayant à expédier à Meaux une

voiture de grains, ce fut le cheval en question et son conducteur attiré qui furent chargés du transport, et l'équipage partit de la ferme au petit jour, afin de pouvoir être de retour dans la soirée. Mais un des brancards de la voiture s'étant rompu, quelques lieues avant d'arriver à destination, le charretier fut obligé de faire halte, et pendant qu'un serrurier réparait l'avarie, il mit son cheval à l'écurie en recommandant de n'en laisser approcher personne, et il profita lui-même de ce moment de répit pour manger un morceau.

Le domestique était donc atablé tranquillement dans la salle commune de l'auberge, quand la fille de basse-cour entra tout effarée : « Monsieur, lui dit-elle, votre cheval !... » A ces seuls mots, le voiturier devine que quelque chose s'est approché de sa bête, il court et entend effectivement des cris affreux qui paraissent de l'écurie.

Or, le conducteur du cheval avait eu beau faire sa recommandation en arrivant, tout le monde n'en avait pas été informé, de sorte qu'un garçon étant entré quelque temps après pour nettoyer l'écurie, l'animal l'avait laissé s'approcher, puis, le serrant contre le mur de façon à lui rendre toute retraite impossible, il s'était mis à lui donner des coups de pied et à le mordre d'une manière affreuse.

En arrivant à l'écurie et en voyant le garçon pris de la sorte, le charretier furieux saisit la fourche que le malheureux avait laissée tomber, et l'enfonça dans le ventre du féroce quadrupède, qui s'affaissa aussitôt et lâcha sa proie. Malgré le nombre des coups de pieds et des morsures, aucune des blessures du palefrenier n'inspire d'inquiétudes.

— Un orage des plus violents, dit l'*Echo de Lodève*, a éclaté la semaine dernière sur notre ville. Le tonnerre grondait avec furie, la pluie tombait à torrents, et la grêle, chassée par les rafales de vent, retentissait sur les toitures de nos maisons avec un cliquetis effrayant. De mémoire d'homme, on n'avait jamais vu, à cette saison, une pareille perturbation atmosphérique.

Nos cours d'eau ont débordé, et la Lergue surtout, envahissant la plaine, a causé des dégâts considérables. Dignes, chaussées, ont été emportées par les flots, et les propriétés riveraines ont eu à souffrir de cette subite inondation, qui heureusement n'a pas eu de durée.

Le lendemain, à quelques kilomètres de Clermont, sur les bords du Rhône, on a trouvé le cadavre d'un enfant nouveau-né.

Cette pauvre créature, dans cette nuit d'orage avait dû être précipitée dans le courant par une main criminelle, car le corps gardait encore sa fraîcheur. La justice s'est transportée sur les lieux, mais l'auteur de cet horrible infanticide est inconnu jusqu'à présent.

Jamais, on peut le dire assurément, un crime semblable n'avait souillé notre commune, et l'indignation publique a été unanime pour flétrir les coupables, qui se dérobaient encore à la vindicte des lois.

— L'affaire relative à l'extradition de Carpentier et autres, qui devait revenir lundi 16 février, a été de nouveau remise au mercredi 18. Voici l'incident qui a motivé cette remise :

Un writ d'*habeas corpus* a été accordé le 14 courant, ordonnant au gardien de la prison d'Eldridge street d'amener les prisonniers devant le juge Bosworth. Mais le gardien ayant nié que les individus désignés fussent sous sa garde, et les pièces étant en outre défectueuses en quelques points, une nouvelle action a été introduite immédiatement, et, dans l'après-midi, un second writ d'*habeas corpus* a été accordé, lequel est adressé au shérif Wild, et lui enjoint de produire en cour les fugitifs français mercredi prochain.

On sait que la sentence du juge Davies légitimait la détention de ces fugitifs pour cause civile. Or, le but du nouveau writ est de contester aux autorités fédérales le droit de les détenir durant l'examen de la légalité du warrant d'extradition.

Il est évident que l'intention des avocats de ces fugitifs est de profiter de tous les moyens que peuvent offrir les lois américaines pour noyer le fond dans la forme, et pour empêcher ainsi l'extradition réclamée. Mais, s'il y a des Cujas d'un côté, il y a des Barthes de l'autre. L'attaque sera vigoureuse, mais la défense ne le sera pas moins. (Droit.)

— On écrit de Vienne, le 24 février :

« Un grand bal qui a eu lieu ici samedi dernier, à l'hospice impérial des aliénés, peut assurément compter parmi les fêtes les plus intéressantes de la saison. Deux cents des quatre cents aliénés qui se trouvent dans l'établissement ont pris part au bal, avec les employés et le personnel du service médical. Les membres de la société chantante dirigeaient la musique. On a dansé dans l'ordre le plus parfait, des polkas, des quadrilles, des valse, etc. Le buffet était abondamment garni de vins, de viandes, de sucreries de toute espèce. Aucune trace de folie ne s'est fait remarquer, pas le moindre désordre n'a eu lieu. La plus franche gaieté a présidé à ce bal extraordinaire, qui n'a fini qu'à trois heures du matin. »

Il vient de paraître à Paris sous ce titre : *La Coloration industrielle*, un journal spécial destiné à devenir le *Moniteur* de toutes les industries si nombreuses en France qui produisent, qui manipulent ou qui emploient les matières colorantes, et par contre de toutes celles qui fabriquent ou qui impriment les tissus. Ce journal, dont le 1^{er} numéro a paru le 5 février avec le dessin d'une machine à teindre, se propose de donner en même temps que des illustrations d'appareils mécaniques, les échantillons sur étoffes de toutes les nouvelles couleurs créées par la science.

On devine toute l'utilité d'un pareil organe, placé au centre de l'enseignement scientifique de Paris, et patroné par les hommes les plus compétents, pour tenir les industries de province au courant de tous les progrès et de toutes les améliorations qui les intéressent.

La *Coloration industrielle* a été fondée par les directeurs du *Musée des Sciences* et forme une annexe de cette dernière publication.

Le prix de l'abonnement est de 15 fr. pour un an et de 8 fr. pour six mois. Envoyer un mandat sur la poste au directeur du *Musée des Sciences*, rue des Halles, 5, à Paris.

Beaucoup de personnes, amateurs de chocolat, sont parfois obligées, faute de digestion, de se priver de cet aliment ; frappée de ces inconvénients, la *Compagnie française* s'est appliquée à en rechercher la cause, et l'analyse a démontré que certains cacaoa contenaient jusqu'à 30 à 40 % de matières grasses, de moins que ceux employés journellement.

Cette heureuse découverte a amené naturellement à rechercher l'emploi de ces cacaoa, dont les propriétés toniques, fortifiantes et éminemment digestives, sont favorables aux estomacs faibles, atteints de digestions pénibles ou de débilements.

Fondée en 1770, cette ancienne fabrique, régénérée sous le titre de *Compagnie française*, est assez connue par son ancienneté et sa réputation pour qu'on puisse la considérer à juste titre comme une des premières de la capitale. Depuis sa création, cette maison a déjà réuni le suffrage des connaisseurs et celui des médecins les plus distingués ; c'est la maison-mère d'où sont partis tous les perfectionnements apportés dans l'industrie chocolatière ; les rapports avantageux qui ont été faits nous dispenseront de tout autre éloge.

Nous croyons utile de donner un extrait du rapport fait par les Comités des Arts chimiques et économiques sur la perfection des produits de la *Compagnie française* :

Après les avoir analysés, ils ont reconnu que les Chocolats broyés par les procédés PELLETIER ont une finesse bien supérieure à celle que présentent ordinairement les Chocolats broyés par les procédés usuels ; que les molécules sont égales, homogènes, impalpables ; et que sa pâte se fond dans la bouche et dans l'eau chaude sans y laisser aucun résidu grumeleux.

Le Jury central et la Société d'encouragement ont deux fois récompensé les produits de cette ancienne fabrique, et ont déclaré qu'aucun fabricant n'avait apporté plus de soins et de perfectionnements à l'industrie chocolatière.

Dépôt à Lille, rue Esquermoise, 45, chez M. Sablon, seul entrepositaire et actionnaire.

Les mots du dernier paralogographe sont : *Bouche, Couche, Douche, Louche, Mouche, Rouche, Souche, Touche.*

CHARADE.

Sur deux pieds, gai, folâtre,
Bryuant autant que quatre
Est mon premier.
Deux articles au singulier,
Sont second, dernier.
Au lit, au théâtre,
Il faut mon entier.

Z.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Séance du 8 mars 1857.

Sommes versées par 62 déposants, dont 9 nouveaux fr. 7,424 00
24 demandes en remboursement » 3,344 17

Les opérations du mois de Mars sont suivies par MM. Lepoutre-Parent et Duhamel-Lefebvre, directeurs.

TAXE DU PRIX DU PAIN

Pain de ménage, le kilogramme 32 »
Pain de 2^e qualité, idem 36 »
Pain blanc, idem 41 »
Pain de fleur (dit pain-français), 125 gr. 7 »
Les deux pains 13 »
Les quatre pains 26 »
Les huit pains 52 »

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS.

Sous la direction de M. COUVREUR.

Jeudi 11 Mars.

LA GRACE DE DIEU, drame en 5 actes, mêlé de chant.
PAS DE DANSE, exécuté par M. Chao et Mademoiselle Couvreur.